

Le Tresle, Jean, seigneur de Kerrolland en Herbignac et de Vaudepierre en Allaire (présent à la montre des 15 et 16 mai 1534)

Armes. D'azur au cygne d'argent, membré et becqué de sable

Il s'agit d'une ancienne famille installée sur Herbignac mais en lien avec Guérande.

Les 15 et 16 avril 1453, lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse d'Herbignac, figure Pierre Le Tresle, demeurant au bourg d'Herbignac (LAIGE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Herbignac et site « Archives remarquables »). Le 15 janvier 1459, en tant que « chastellain et receveur », il présente le compte de la seigneurie d'Assérac qu'il a tenu, du 16 mars 1457 (n.st.) jusqu'au 22 novembre 1458 (date du décès du sire de Rieux), pour les paroisses d'Assérac, Camoël, Herbignac, Nivillac et Saint-Lyphard, ; ses gages annuels sont de 18 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 299, f° 18 v°).

Est-ce lui ou plutôt son fils portant le même prénom qui reçoit le 12 mars 1487 (n. st.) une exemption pour une maison nommée Kerrolland en la paroisse d'Herbignac, mesure assortie d'un rabat d'un demi-feu donné aux paroissiens d'Herbignac (*ibid.*, B 10, f° 129). Cette mesure paraît lui donner le lieu noble dont il se réclame ensuite. Lors des événements de 1487, il suit le sire de Rieux dans sa révolte contre le duc François II. En effet, il est concerné par l'enquête prescrite le 21 août diligentée contre ceux qui ont commis « plusieurs cas, crimes, délitz de lez majesté, ingratitude, rébellion, désobeissance pour avoir suyvy le party des François » (*ibid.*, B 10 f° 249-250, acte scellé du 30 août ; GALLICE, *Guérande...*, p. 71-73). Gracié par le duc, Pierre Le Tresle bénéficie, lors du « béguin » du duc François II, d'un don « pour robe », de 4 aulnes de drap, à 8 livres l'aulne (LA BORDERIE, Arthur de, *Complot breton de M.CCCC.XCII*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1884, p. 86). Dans le compte tenu par Alain Bateau, il est « chastellain » des seigneuries d'Assérac et de Faugaret, pour un an, entre août 1500 et août 1501 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 299) de même que dans celui tenu d'août 1513 à juillet 1514, et rendu le 8 octobre 1514, pour les seigneuries d'Assérac et de Faugaret, par Alain de Bogate (*ibid.*, E 299, f° 6 et 14-14 v°), il est indiqué que Pierre Le Tresle a cédé ses droits sur la coutume et « trespas » d'Herbignac, droits relevant de la seigneurie de Faugaret. Dans le compte tenu entre août 1513 et juillet 1514, pour ces mêmes seigneuries, Pierre Le Tresle est procureur aux gages de 5 livres (*ibid.*, E 299, f° 20 v°). Selon Régis de L'Estourbeillon (*La noblesse...*, t. I, p. 36), il épouse Jeanne de Muzillac.

En mai 1514, Jean Le Tresle, est présent à Guérande. Il entre à la confrérie Saint-Nicolas (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie, vol. I, f° 45 v°). Il épouse Jeanne Gouère puis Guillemette Sorel ; il meurt vers 1522 (ci-dessous).

Jean Le Tresle est qualifié d'avocat, les 28 janvier et 28 février 1525 (n. st.) (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1230/1). Les 15 et 16 mai 1534, lors de la montre, il est enregistré parmi les « faisans ung archier », injonction lui est faite « d'avoir gantelletz » ; il est indiqué qu'il comparait également pour la seigneurie de Vaudepierre (transcription, f° 4 v° et site « Archives remarquables ») en Allaire. Jean Le Tresle est seigneur de Vaudepierre en raison de son mariage avec Gillette Goullart, fille unique et seule héritière de Vincent Goullart. Lors de la réformation de la noblesse de la paroisse d'Allaire, effectuée le 22 janvier 1514, sont mentionnées : « la maison et métairie de Vaudepierre appartenant à Vincent Goulart, où est demourant métayer ung nommé Henry Moriceaulx, en terre labourable et froste et boyas revenats, prez et autres choses » (LAIGE, *La noblesse...*, p. 9). Il disparaît avant septembre 1542 (ci-dessous)

Des précisions généalogiques sont données par un accord passé le 25 septembre 1542, entre Antonine Le Tresle, épouse de Jean Le Bouteiller, et Gillette Goullart, dame de Vaudepierre, veuve de Jean Le Tresle, seigneur de Kerrolland, tutrice des enfants nés de leur union. Antonine et Jean sont sœur et frère germains issus tous deux de Jean Le Tresle (l'ancien), décédé, il y vingt ans (vers 1522) ; Antonine étant née d'un second mariage de Jean Le Tresle (l'ancien) avec Guillemette Sorel – son premier mariage aurait été avec Jeanne Gouère. La contestation porte sur la succession de Jean Le Tresle (l'ancien) qui, selon Antonine, n'a pas été réglée. Par ailleurs, elle avance des montants estimés des « biens meubles », 500 livres, et des « héritages », 200 livres de rente. Cette affirmation et ces estimations sont contestées par Gillette. Selon elle, le partage a été fait du vivant de Jean (le jeune) et Antonine et son époux ont reçu la seigneurie de Kerhaudre « lieu, maison et metayrie » (dont l'acquêt avait été fait par Jean et Guillemette) desquelles étaient exclus les « maisons » et métairie de Kerguymart, situé au bourg d'Herbignac affectés au douaire de Guillemette, toujours encore en vie en 1542. Il est fait état d'un précédent accord du 27 octobre 1535 qui est confirmé (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 47 J 11). Signalons que le 11 février 1558 (n.st.), Jean Le Bouteiller est seigneur de Kerguymart (*ibid.*, E 292/9).

Le 13 mars 1559 (n.st.), Jean Le Tresle, seigneur de Kerrolland rend aveu au seigneur d'Assérac et de Faugaret (*ibid.*, E 301, f° 3 v°).

Autres Le Tresle :

-Jeanne. Le 1^{er} juin 1482, Pierre Catala présente au roi un minu de rachat au nom de sa mère Jeanne Le Tresle, veuve de James Catala, décédé le 25 avril précédent. Il déclare 15 œillets et 2 sous 11 deniers de rente tenus de la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, 2 E 1250, f^o 90 v^o-91 ; mention *ibid.*, B 1522, f^o 920 v^o). La maison de dom Pierre Catella est signalée, en la ville de Guérande, le 10 mai 1493 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f^o 30 v^o). Il est connu comme chapelain de la chapellenie de la Madeleine le 29 mai 1471 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 751), et encore le 23 septembre 1477 (*ibid.*, B 1462). Il rend aveu au duc, le 29 mai 1479, pour 12 œillets de saline et 9 sous 2 deniers de rente appelée taille (*ibid.*, B 1462).

- Guillaume. Le 25 février 1500 (n.st.), à cause de Catherine du Pont, son épouse, il rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f^o 68 v^o), et il est encore cité le 15 février 1510 (*ibid.*, 19/8 J 14).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Le Tresle », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024